

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 01 février 2021

Date de convocation : 26 janvier 2021.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 01 février, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER, Daniel FEUILLETTE, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION.

Absent excusé : Monsieur Francis LEROUX.

Absent : Monsieur Michel TROMPETTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin DEWULF.

10/2021 Objet de la délibération : convention avec la région pour les atsems.

Madame le Maire informe les conseillers que la région va prendre en charge le salaire des ATSEMS dans le bus pour accompagner les maternelles. Il faut donc signer une convention avec la Région afin d'obtenir cette aide.

Après délibération, les conseillers autorisent Madame le Maire à signer la convention avec la Région.

SOCIETE NONUISYS : Pigeons.

Monsieur Dominique DUMORTIER a installé une remorque pour évacuer les fientes au niveau du clocher de l'église de Grivesnes suite à l'intervention de la société NONUISYS.

Des cages ont été installées sur la terrasse de l'église pour 12 semaines :

1er semaine : 7 pigeons.

2ème semaine : 30 pigeons.

Problème à Ainal : pas de pigeons piégés chez Monsieur CARON. Il faut installer les cages chez Monsieur DE COOMAN.

SOCIETE HUCHEZ : ils sont venus faire l'entretien de l'horloge. La volée cloche numéro 2 est en panne, il manque 1 tendeur et la courroie est hors service.

Remplacement des tendeurs et des courroies à faire. Vérifier l'arrivée d'électricité car plus d'Angélus.

REUNION RPI : avec les maires du RPI et Monsieur l'inspecteur de l'académie.

Monsieur l'inspecteur demande l'ouverture d'une classe supplémentaire. Il n'y a pas de locaux.

La location d'un préfabriqué qui serait implanté à Quiry-le-Sec coûterait environ 10 000 €/an.

Projection de répartition dans les classes pour la rentrée septembre 2021 : 50 élèves à Quiry-le-Sec, 50 élèves à Coullemelle, 53 élèves à Grivesnes et 54 élèves à Sourdon.

Mais il faudrait prévoir un RPC et éventuellement établir le dossier pour profiter du plan de relance. Le Maire de Sourdon est favorable à l'accueil du projet sur sa commune. En effet, sur le territoire de Sourdon, un terrain appartenant à la communauté de Communes pourrait recevoir le projet (ancien établissement TATTEGRAIN).

Le programmiste qui gère la construction du RPC d'Hargicourt va venir expliquer le projet.

Il faudrait prévoir un RPC de 10 classes, coût environ 4 millions d'euros. Avec peut-être 70 % de subvention avec un reste à charge conséquent pour les 9 communes.

NOUVEAUX HORAIRES DE BUS : le bus du matin avait toujours du retard pour l'école de Grivesnes. Madame le Maire a revu les horaires avec la Région. Les enfants partent un plus tôt le matin et arrivent à l'heure.

DEMANDE ABRI BUS : par les parents d'élèves : deux abris bus sont à prévoir en investissement. Un abri bus à le Plessier et un devant les écoles à Grivesnes.
Monsieur GEORGET William de la Société les Espaces vert du Val de Noye fera l'installation.

BORNES A INCENDIE : les 11 bornes à incendie ont été vérifiées, elles ne sont pas conformes.
Coût pour changer une borne : 1500 €, prévoir d'en changer 1 ou 2 par an.

COMPTE RENDU PROJET DE PLANTATIONS : intervention de Monsieur Frédéric PILLOT qui s'occupe du projet d'implantation d'arbustes le long des chemins ruraux, avec une aide de 90% de la Région et une aide de 100 % à la hauteur de 1000 € par la Fédération de chasse.

COMMISSION PLAN CLIMAT ENERGIE de TERRITOIRE (PCAET) : Monsieur Hubert CAPELLE Maire de Beaucourt en Santerre et Vice-Président PCAET du Pôle métropolitain s'occupe de notre dossier éolien afin que les éoliennes puissent produire de l'hydrogène.

DEFIBRILLATEUR : Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu le défibrillateur. Il faut demander son installation extérieure à Cynergie. Il faut donc l'assurer par crainte de vol.

COUVREUR : 2900 € de révisions et réparations pour l'école, la mairie, église et salle des fêtes. Le couvreur doit encore effectuer à AINVAL des réparations de la toiture et des gouttières de l'église.

Un devis pour le logement communal d'AINVAL lui a été demandé.
Problème de fuites à résoudre dans la salle de l'association sportive.

FACTURE EDF : Augmentation pour la facture de la mairie/école/salle des fêtes.
La classe CE1 était en mode chauffage forcé car la sonde se trouvait derrière une armoire. 300 € pour la déplacer.
Les lumières des toilettes restant allumées, des détecteurs de présence vont être installés.

CHATEAU : remboursement par le notaire de la clôture du château : 2880 €.

PANNEAU DE SIGNALISATION. Les riverains souhaitent que le chemin de Sentellete soit en impasse, car des voitures s'y engagent régulièrement.
Les conseillers approuvent l'installation d'un panneau.

CHATEAU : La nouvelle propriétaire du château est venue présenter son projet. Elle désire créer une pension de chiens et chats. Les propriétaires sont toujours d'accord pour vendre 1000 m² autour de l'église afin que nous puissions intervenir. Il faut fixer le prix et prévoir un bornage.

ROUTE DE VILLERS TOURNELLE : suite à l'incendie survenu cet été sur la chaussée, il faut prévoir 8 à 10 jours de travaux pour refaire la route courant mars. Une déviation devra être mise en place.

PMI Protection Maternelle et Infantile : demande la permission de stationner leur camion de consultation sur la place et de mettre à disposition une salle d'attente.

CIMETIERE DE SEPTOUTRE : les agents de la maisonnée sont en train de rénover le mur du cimetière de Septoutre.

CENTRE AERE D'ETE : Le maire d'Ailly-sur-Noye accepte que les enfants aillent au centre aéré d'Ailly-sur-Noye pendant les vacances d'été.

ILLUMINATION : prévoir quelques illuminations sur la façade de la mairie pour le prochain Noël.

Un incendie avec intervention des pompiers s'est déclaré rue du 19ème BCP et a ravagé un hangar, une caravane et des voitures.

Des incivilités sont encore à déplorer par des dépôts de déchets route de la Folie ainsi que deux voitures brûlées (une au Plessier, une à Ainval) et une voiture vandalisée rue du 31 Mars.

La séance est levée à 22 heures 30.

Les membres du bureau,

Madame le Maire,

Anne-Marie PREVOST

